

Nombre de membres :  
En exercice : 34  
Présents : 33  
Pouvoirs : -  
Votants : 33

Abstentions :-  
Exprimés : 33  
Pour : 31  
Contre : 2

N°2017-27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUEST LIMOUSIN**

L'an deux mille dix-sept,

Le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures,

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire de Saint-Laurent/Gorre, sur convocation de M. Christophe GEROUARD.

**Date de la convocation : le vendredi treize janvier**

**Présents :** Guy BAUDRIER, Véronique BINDE, Alain BLOND, Daniel (Paul) BRACHET, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Cécile GUILLAUMEUX, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Marion PERSONNE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

**Absents :** Daniel ESCURE.

**Pouvoirs :** -

**Secrétaire de séance :** Véronique BINDE.

**Objet**

**Site Internet – Adhésion au paiement en ligne.**

Le Président propose au conseil communautaire d'instaurer une dématérialisation des paiements des usagers, débiteurs des factures des services ordures ménagères et enfance jeunesse.

Cette dématérialisation se concrétise par un module « paiement en ligne » sur le site Internet communautaire. L'utilisateur reçoit comme auparavant sa facture mais n'est plus obligé de se déplacer au centre des finances publiques à Rochechouart ou d'envoyer un chèque par la Poste, il peut s'acquitter de sa facture par carte bancaire en utilisant le paiement en ligne du site Internet de la communauté de communes.

Des frais de paiement en ligne sont mis en œuvre à chaque opération (à titre d'information pour une carte bancaire française 0.03€ + 0.20 % du montant de l'opération). Ces frais sont inhérents au commissionnement interbancaire découlant du paiement par carte bancaire et non du paiement en ligne.

Le conseil communautaire décide de :

- ⇒ adhérer au service de paiement en ligne TIPI avec mise en œuvre de l'option technique n°2 (passage par le site Internet de la collectivité puis formulaire de saisie sur TIPI) ;
- ⇒ proposer ce service pour les factures émises par le service ordures ménagères, enfance jeunesse mais aussi tout service communautaire qui jugerait ce paiement en ligne utile à ses usagers ;
- ⇒ autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire  
Le

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART

LE 25 JAN. 2017

